

# RELEVÉ ANNUEL DE PIÉGEAGE

SAISON DU 1<sup>er</sup> juillet ..... au 30 juin .....

## PIÉGEUR

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

N° agrément : .....

Commune de piégeage (bilan à établir par commune) : .....

Déclare ne pas avoir piégé

Déclare avoir piégé

## BILAN DES CAPTURES :

Indiquer le nombre de capture par espèce et par catégorie de pièges.

ESPECES	Types de pièges						
	Catégorie 1	Catégorie 2		Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5	Catégorie 6
	Boîte/cages	Pièges à œufs ou à appât	Pièges en x	Collets	Pièges à lacet	Assommoirs	Bidons noyants
Renard							
Fouine							
Putois							
Ragondin							
Rat musqué							
Pie Bavarde							
Corneille noire							
Corbeau freux							
Belette							
Martre							
Vison d'amérique							

La belette et la martre n'étant pas classés nuisibles, ne sont donc pas piégeables. Indiquer toutefois les captures accidentelles, obligatoirement relâchées. Elles témoignent de la présence des espèces.

Fait à ..... le .....

**Signature :**

Imprimé à adresser **avant le 1<sup>er</sup> septembre** à :

**Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique - BP 40413 - 44204 NANTES Cedex 2**